

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POMPERTUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 17/09/2015
Affichage : 17/09/2015
Membres en exercice : 19
Membres présents : 12

Séance 21/09/2015
Délibération n° 63
POUR : 15 CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mil quinze et le vingt et un septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

✓	AUBERT Sophie	✓	JOIGNEAUX Christine	✓	NARDONE Norbert
✓	COSTES Guillaume	Abs	LABORIE Michelle	✓	PAILLOUX Olivier
✓	DELAHAY Bernard	✓	LAMARQUE Maud	Abs	PAULY Sandrine
✓	DEODATO J-Paul	✓	LEGOURD Michel	Abs	PREVOT Stéphanie
✓	GLIZIERES Alain	Abs	MARES Marcel	Abs	ROUQUETTE Magali
Abs	HANCART Jean-Pierre	✓	MERCIER M-Christine	Abs	ZAFFARANO J-Luc

Ont donné procuration : HANCART Jean-Pierre à NARDONE Norbert, MARES Marcel à DELAHAY Bernard, PAULY Sandrine à GALVANI Christine.

Madame AUBERT Sophie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AK – N° 24 – 10 ROUTE DE BELBERAUD

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 8 impasse de l'Espitalet cadastré section AK – n° 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : ELABORATION AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées vient compléter et ajuster la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

De ce fait, avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public [ERP] ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée [Ad'AP].

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé [maximum 3 ans], de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

L'Agenda qui sera déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture prévoit les travaux sur les divers bâtiments communaux suivant les diagnostics élaborés par QUALICONSULT sous maîtrise d'ouvrage du SICOVAL ainsi que leur financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'élaborer un agenda accessibilité pour mettre les locaux en conformité,
- approuve l'agenda accessibilité joint en annexe,
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de l'agenda.

OBJET : SDEHG RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – IMPASSE DU MOULIN ET ATTENUATION DE L'ECLAIRAGE DEVANT LA MAIRIE.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public Impasse du Moulin, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

○ **Impasse du Moulin :**

- Dépose de 9 ensembles de type bulles 70W SHP du n°101 à 109.

- Pose de 9 ensembles d'éclairage public de type décoratif résidentiel, sur mâts cylindro-coniques en acier galvanisé (hauteur 3,50m) avec des lanternes sur lyre, capots aluminium, vasques plates en verre trempé, IP66, équipées de modules à LEDS 30W, température de couleur 4000°K (blanc neutre), optiques asymétriques et modules autonomes d'abaissement de puissance de 50%, le tout RAL 900 gris sablé.

○ **Devant la Mairie :**

- Fourniture et pose d'interrupteurs de nuit sur les appareils d'éclairage public n°262 -263 – 264 afin d'atténuer l'éclairage devant la Mairie du fait de la proximité des ensembles d'éclairage de part et d'autre de la voie

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de notre commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) 3 121 €
- Part gérée par le Syndicat 10 150 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 7 354 €**

Total 20 625 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'Avant-Projet Sommaire.
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

OBJET : DELEGUES CHARGES TRANSFEREES - SICOVAL

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle que la loi du 06 février 1992 portant sur l'administration territoriale de la République a institué une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les Communes membres et la Communauté d'Agglomération SICOVAL.

Cette commission qui est réunie lors de chaque transfert de charges, est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par Commune.

Se sont présentés :

Michel LEGOURD : 15 voix « POUR »,

Christine GALVANI : 15 voix « POUR ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner à la majorité :

- **Michel LEGOURD**, en qualité de délégué titulaire,
- **Christine GALVANI**, en qualité de délégué suppléant.

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	POMPERTUZAT

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
--	-----	--------	----------	-----------

✓	AUBERT	Sophie	4 rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	
✓	COSTES	Guillaume	19 rue Jane Dieulafoy 31450 POMPERTUZAT	
✓	DELAHAY	Bernard	8 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	
✓	DEODATO	J-Paul	5 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
✓	GALVANI	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	GLIZIERES	Alain	2 impasse Les Jardins du Canal 31450 POMPERTUZAT	
Abs	HANCART	J-Pierre	16 rue les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	Procuration à NARDONE N.
✓	JOIGNEAUX	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
Abs	LABORIE	Michelle	1 rue Valette – Bat E – Appt 602 31450 POMPERTUZAT	
✓	LAMARQUE	Maud	5 impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	LEGOURD	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
Abs	MARES	Marcel	1 rue Valette – Bat K – Appt 1211 31450 POMPERTUZAT	Procuration à DELAHAY B.
✓	MERCIER	M-Christine	26 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	
✓	NARDONE	Norbert	14 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	
✓	PAILLOUX	Olivier	18 bis rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	
Abs	PAULY	Sandrine	2 A Impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	Procuration à GALVANI C.
Abs	PREVOT	Stéphanie	14 rue Garoche 31450 POMPERTUZAT	XXXXXXXXXXXX
Abs	ROUQUETTE	Magali	4 impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
Abs	ZAFFARANO	J-Luc	2 lotissement le Cammas 31450 POMPERTUZAT	